



**Syndicat Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**

**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire Aix Marseille**  
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

04 91 34 89 28

06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

http://www.sies.fr

## Les conséquences de la « refondation » Peillon :

### Eclatement du second degré - Abaissement des exigences et du niveau Rattachement du collège à l'école primaire - Création du bloc Bac - 3 / Bac + 3

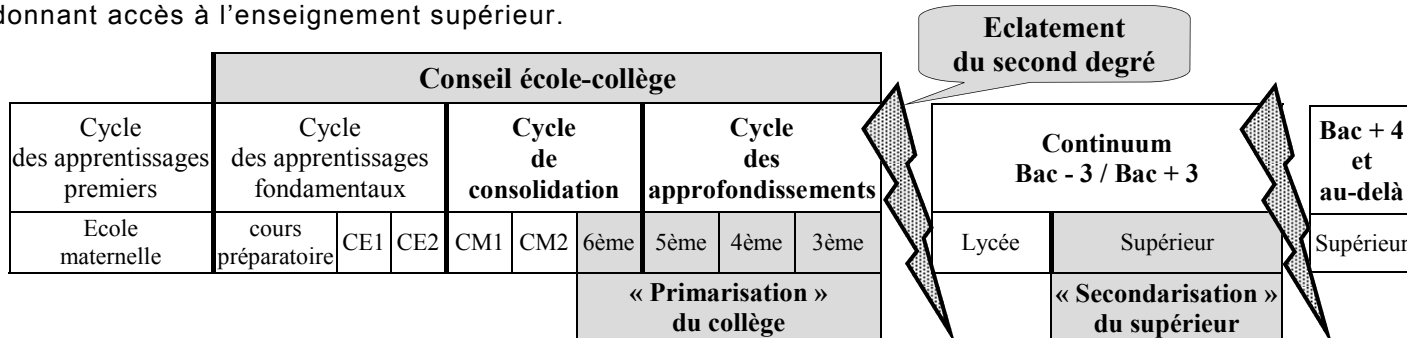
Après avoir bénéficié depuis un an du soutien actif du pôle des syndicats réformistes (SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNALC-FGAF) et avoir reçu, grâce à leurs votes, un avis favorable du CSE et du CTM, la loi Peillon d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été publiée au Journal Officiel du 9 Juillet 2013.

C'est également pendant les vacances scolaires qu'une série de décrets accompagnant cette loi a été publiée.

Le décret n° 2013-682 du 24 Juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège acte la « primarisation » du collège désormais rattaché à l'école primaire et organise la scolarité primaire / collège en quatre cycles, dont un cycle de consolidation (CM1 - CM2 - Sixième).

Le décret n° 2013-683 du 24 Juillet 2013 définit la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège. La mise en place du conseil s'effectuera progressivement au cours de l'année scolaire 2013-2014 afin que son premier programme d'actions soit mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2014.

La circulaire n° 2013-0012 du 18 Juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur met en place le bloc Bac - 3 / Bac + 3 et entérine la fracture du second degré. Le Baccalauréat, déjà galvaudé, perdra probablement son rôle de diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.



### Qui porte la responsabilité de cette loi et de ses conséquences (décrets) ?

Le 14 Décembre 2012, le Conseil Supérieur de l'Éducation donnait un avis favorable à la loi.

41 voix **POUR** dont **CFTC, UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-FGAF** ...

16 **ABSTENTIONS** dont **FSU** (qui regroupe **SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP** etc.) ...

Le 20 Décembre 2012, le Comité Technique Ministériel donnait un avis favorable à la loi.

5 voix **POUR** dont **UNSA, SGEN-CFDT** ...

6 **ABSTENTIONS** dont **FSU** (qui regroupe **SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP** etc.) ...

Après avoir participé à la concertation ministérielle durant l'été 2012, le **SIAES** Aix Marseille, son syndicat national, le **SIES**, et sa fédération autonome, la **FAEN**, se sont **systematiquement positionnés CONTRE** cette « refondation » et ont dénoncé les conséquences de la loi Peillon.

En reprenant la théorie de l'école fondamentale, en repoussant au collège l'acquisition d'apprentissages relevant du primaire, et à Bac + 3 l'acquisition de ceux relevant du secondaire (le véritable enseignement supérieur ne débutera qu'à partir de la quatrième année après le baccalauréat) nos dirigeants et ceux qui les soutiennent font un aveu de renoncement face à la déliquescence de l'éducation nationale, à la baisse généralisée des exigences et du niveau scolaire des élèves. Les plus fragiles et les moins favorisés seront les premières victimes.

Alors que Vincent Peillon souhaite cette année « ouvrir de nouveaux chantiers » dont la « réforme du métier d'enseignant » le pire est à craindre : polyvalence imposée, service partagé entre le primaire et le secondaire, modification de nos missions et de nos statuts, augmentation du temps de présence dans l'établissement.

**Renforcer le SIAES - SIES et la FAEN est le meilleur moyen de limiter l'influence des SYNDICATS QUI NE VOUS DÉFENDENT PAS.**

Le **SIAES - FAEN** défend l'école républicaine, une instruction publique de qualité pour les élèves, et les intérêts matériels et moraux des professeurs contre les projets du ministre.